



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **5 juillet 2021**

Décision n° **CP-2021-0676**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Village des Créateurs du passage Thiaffait pour son programme d'actions 2021

service : Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 18 juin 2021

Secrétaire élu : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 6 juillet 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, MM. Gascon, Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mmes Fautra (pouvoir à M. Cochet), Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel).

Commission permanente du 5 juillet 2021**Décision n° CP-2021-0676**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Village des Créateurs du passage Thiaffait pour son programme d'actions 2021**

service : Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 16 juin 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Implantée sur le territoire de la Métropole de Lyon depuis 2001, l'association Village des Créateurs du passage Thiaffait est la structure d'accompagnement des entreprises en création cherchant à se développer dans la mode et la décoration artisanales. L'association contribue, en toute indépendance et dans le respect des créations de chacun, au développement de marques nouvelles sur le territoire de la Métropole.

Le Village des Créateurs, fort de ses 70 adhérents, fédère les marques et créateurs installés dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes et facilite le rapprochement entre de jeunes entrepreneurs et des grandes enseignes professionnelles de l'habillement et du textile.

Ses missions sont multiples :

- la gestion de la pépinière d'entreprises du Passage Thiaffait (Lyon 1^{er}) qui accueille en résidence, pendant 23 mois renouvelable 12 mois, 12 créateurs dans des ateliers et boutiques,
- l'accompagnement des entreprises adhérentes (installées en Région Auvergne-Rhône-Alpes) dans leur développement commercial, production d'événements, stratégie de communication, et mise en réseau. A ce titre, le Village des Créateurs fait partie de la communauté LYVE,
- la détection de nouvelles marques de mode. Grâce au concours Talents de Mode, le Village des Créateurs encourage l'implantation des entreprises sur Lyon et contribue à leur évolution,
- la commercialisation des créations et développement de boutiques éphémères.

II - Objectifs

La Métropole souhaite structurer une approche écosystémique et opérationnelle de l'économie circulaire du secteur textile sur le territoire, porteuse d'activités nouvelles et génératrice d'emplois à tous niveaux de formation. Le Village des Créateurs est un acteur actif de cette approche.

Par ailleurs, la Métropole, en subventionnant le Village des Créateurs, souhaite apporter un accompagnement qualifié pour une création et une mode éthiques et responsables. Le Village des Créateurs est l'un des acteurs participant à cette dynamique portée par la Métropole.

III - Compte-rendu des actions conduites au titre de l'année 2020 et bilan

Par délibération du Conseil n° 2020-4179 du 29 janvier 2020, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 185 000 € au profit de l'association pour la réalisation de son programme d'actions 2020.

Les actions mises en œuvre par le Village des Créateurs sont les suivantes :

- au niveau du pôle entrepreneurial : 73 membres adhérents et entreprises accompagnées dont 17 en résidence dans la pépinière Passage Thiaffait pour un effectif collectif de 132 personnes,

- en matière d'accompagnement : 449,5 heures d'expertises délivrées, y compris suivi entrepreneurial mensuel dont 25 heures ante-crédation LYVE ; 235 rendez-vous, dont 25 rendez-vous ante-crédation LYVE, 8 nouveaux membres *via* LYVE et Concours Talent de Mode ; 6 formations collectives pour un total de 22 heures,

- le dispositif Covid-19 mis en place : 7 sessions d'Agoras Live sur 9 semaines en visioconférences hebdomadaires (partages d'expériences, échanges de bonnes pratiques, diffusion d'informations juridiques, etc.), soit 100 heures de support lié à la gestion de crise (préparation et livraison des *agoras*, veille légale et économique pour les entreprises, production de supports de gestion, réponses et suivi des entreprises, digitalisation des services d'accompagnement, etc.), coordination du *Click & Collect* à la boutique Village des Créateurs comme service complémentaire pour les entrepreneurs, commande de masques Village des Créateurs et distribution aux collaborateurs et participants aux événements du label (pop-ups, etc.),

- les événements et partenariats : concours annuel Talents de Mode 2020 avec 42 candidatures, 4 lauréats pour des prix allant de 2 150 à 33 000 € (Résidence, Innovation, prix du Jury et prix du Public), qui se tiendra le 15 octobre 2020, les Pop-Ups stores éphémères, vœux d'hiver, braderie des créateurs, participation aux salons professionnels.

Depuis 20 ans, près de 400 entreprises ont été accompagnées au total par le Village, 60 % d'entre elles sont encore en activité.

IV - Programme d'actions 2021 et plan de financement prévisionnel

Le Village des Créateurs propose de mettre en œuvre les actions suivantes au cours de l'année 2021.

1° - Renforcer le dispositif d'accompagnement au service de la transition des process des créateurs pour une mode plus responsable

75 % des entreprises adhérentes au Village des Créateurs présentent une démarche répondant à un ou plusieurs des 7 critères RSE, notamment l'environnement et/ou la fabrication française voire métropolitaine.

Le Village des Créateurs organise également le forum 2021 des marques autour de la thématique Entreprises créatives émergentes ; les enjeux et les valeurs ajoutées de modèles plus responsables. Cet événement sera réalisé avec le concours du collectif Fashion Green Hub, regroupant l'ensemble des acteurs de la mode engagée de la région.

Le Village des Créateurs souhaite renforcer l'inclusion des entreprises du territoire souhaitant intégrer l'écosystème du label en abaissant le montant de l'adhésion mensuelle à 10 € par mois. Le nombre d'adhérents du Village des Créateurs augmentera très significativement en 2021. L'objectif est de 110 adhérents dont une trentaine de marques en phase de conquête bénéficiant d'un accompagnement accéléré pour un forfait de 130 € par mois.

Cette démarche contribue au développement des entreprises et de l'emploi sur le territoire.

2° - Renforcer le B to C local des marques (relations entre les créateurs et les clients) et leur rayonnement grand public sur le territoire

La boutique multicréateurs Village des Créateurs sera déplacée en hypercentre de Lyon sur le 1^{er} semestre 2021 afin d'augmenter sa pertinence commerciale au bénéfice des marques du label et toucher un plus large public.

Le Village des Créateurs organisera à partir du printemps une opération pérenne achat/collecte de mode au bénéfice d'Emmaüs Lyon.

Par ailleurs, différentes boutiques éphémères seront mises en place et proposées aux membres du label afin de contribuer à leur visibilité et à leur commercialité.

Le Village des Créateurs a identifié et collabore cette année avec une entreprise engagée Les débraillées (premier service de location de vêtements et accessoires marques éthiques et vente de pièces de seconde main louées par la plateforme en fin de saison).

3° - Actions et évènements collaboratifs

D'une part, le Village des Créateurs pérennisera ses partenariats avec des structures et événements d'envergure régionale et nationale (sur le territoire : Techtera, Silk in Lyon, etc.) et au national : Fédération française du prêt à porter féminin, Galerie Joyce Paris, etc.). Le Village des Créateurs est aussi partenaire avec le Conseil présidentiel pour l'Afrique. En effet, l'opération Les mentors du Pass africa sera organisée à travers 4 rencontres entre mai et octobre 2021, au sein de 4 structures d'accompagnement identifiées à Bondy, Paris, Lyon et Marseille. Le Village des Créateurs sera partenaire et lieu réceptif des rencontres sur Lyon.

D'autre part, le concours Talents de mode sera renouvelé.

Enfin, un rapprochement avec le Grenier de Lahso est instauré avec la mise en place de synergies en cours avec l'atelier textile.

Budget prévisionnel 2021 et plan de financement :

Charges 2021 (montants en € HT)		Produits 2021 (montants en € HT)	
salaires chargés	250 000	partenariat	50 000
fonctionnement équipe	62 900	subvention Ville de Lyon	24 000
actions pour le développement économique	66 500	subvention illuminations	2 000
concours Talents de mode	16 300	subvention Métropole	100 000
honoraires consultants	55 000	subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes (non confirmée à ce jour)	140 000
achat marchandises	32 500	contributions créateurs accélérés	36 000
mission déplacement réception	3 000	contributions créateurs réseau	9 600
frais financiers et bancaires et divers	16 400	contributions complémentaires	70 000
		prestations et événements	4 000
		divers exceptionnel	1 000
		ventes marchandises	65 000
		reprise de dotation	1 000
Total charges Village des Créateurs	502 600	Total produits Village des Créateurs	502 600

Charges 2021 (montants en € HT)		Produits 2021 (montants en € HT)	
valorisations en nature	130 580	valorisations en nature	130 580
Total charges avec valorisation	633 180	Total produits avec valorisation en nature	633 180

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 100 000 € au profit de l'association Le Village des Créateurs du passage Thiaffait, pour son programme d'action 2021.

L'évaluation de l'action de l'association portera sur le développement de l'activité économique des entreprises résidentes : évolution du chiffre d'affaires et des emplois, pérennité des entreprises, recherche et développement de financements privés de l'association mais aussi sur son ancrage territorial et ses engagements pour un mode éthique et responsable ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant 100 000 € au profit de l'association du Village des Créateurs du passage Thiaffait pour son programme d'actions 2021,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente décision.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 100 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P02O1574.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2021.